

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 687

15 mars 2012

SOMMAIRE

ABAKUS	32931	Greenwich Point Global Value	32931
ABAKUS	32932	HSBC Trinkaus Aktienstrukturen Europa	32930
ABAKUS	32932	HSBC Trinkaus Asien Top Invest	32930
ABAKUS	32932	HSBC Trinkaus Cash	32930
Arlon Income Venture S.à r.l.	32960	HSBC Trinkaus Global Strategy	32930
Artelec S.A.	32955	HSBC Trinkaus Top Invest	32931
Bankhaus Bauer Premium Select	32931	Hub Invest Participations S.A.	32933
Broadleaf (Lux) S.à r.l.	32971	INIK Fonds (Initiative für nachhaltiges In- vestment der Kirche)	32930
CCT Holding S.à r.l.	32960	John Deere Funding S.A.	32968
Chelsey Investissement S.A.	32960	KPI Investment Property 54 S.à r.l.	32969
Continental Investment Holding	32967	Lingohr Viking Constrained	32930
DIMEX Holding SA	32968	LUKSS I Herd S.à r.l.	32961
Dimi S.A.	32967	Neogest S.A.	32976
Dinamika	32968	Orascom Telecom One S.à r.l.	32975
Distribution et Consulting S.A.	32967	Pasedrine	32956
Districat S.A.	32969	PGT Capital	32932
DO-IT Lab-Offices Services S.A.	32975	Philips International Finance S.A.	32946
DO-IT Lab-Offices Services S.A.	32975	Portfolio dynamisch	32932
Domain Holding S.A.	32975	Portfolio dynamisch	32932
Domain Holding S.A.	32976	P&P Group S. à r .l.	32956
Domain Holding S.A.	32976	PriFund Conseil S.A.	32946
Dorel Luxembourg	32968	PVM Investissements	32947
DP Investment (SPF) S.A.	32976	TE Capital S.à r.l.	32972
Elena Invest S.A.	32969		
Emerging Asia Select	32931		
Global Focus Growth	32931		

Lingohr Viking Constrained, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de Lingohr Viking Constrained modifié au 29 février 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HSBC Trinkaus Investment Managers SA

Référence de publication: 2012028417/9.

(120036886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

INIK Fonds (Initiative für nachhaltiges Investment der Kirche), Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion d'INIK Fonds (Initiative für nachhaltiges Investment der Kirche) modifié au 29 février 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HSBC Trinkaus Investment Managers SA

Référence de publication: 2012028418/9.

(120036889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

HSBC Trinkaus Aktienstrukturen Europa, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de HSBC Trinkaus Aktienstrukturen Europa modifié au 29 février 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HSBC Trinkaus Investment Managers SA

Référence de publication: 2012028419/9.

(120036890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

HSBC Trinkaus Cash, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de HSBC Trinkaus Cash modifié au 29 février 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HSBC Trinkaus Investment Managers SA

Référence de publication: 2012028420/9.

(120036900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

HSBC Trinkaus Asien Top Invest, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de HSBC Trinkaus Asien Top Invest modifié au 29 février 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HSBC Trinkaus Investment Managers SA

Référence de publication: 2012028421/9.

(120036902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

HSBC Trinkaus Global Strategy, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de HSBC Trinkaus Global Strategy modifié au 29 février 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HSBC Trinkaus Investment Managers SA

Référence de publication: 2012028422/9.

(120036903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

HSBC Trinkaus Top Invest, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de HSBC Trinkaus Top Invest modifié au 29 février 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HSBC Trinkaus Investment Managers SA

Référence de publication: 2012028423/9.

(120036905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

Greenwich Point Global Value, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de Greenwich Point Global Value modifié au 29 février 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HSBC Trinkaus Investment Managers SA

Référence de publication: 2012028424/9.

(120036910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

Global Focus Growth, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de Global Focus Growth modifié au 29 février 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HSBC Trinkaus Investment Managers SA

Référence de publication: 2012028425/9.

(120036913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

Emerging Asia Select, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion d'Emerging Asia Select modifié au 29 février 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HSBC Trinkaus Investment Managers SA

Référence de publication: 2012028426/9.

(120036914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

Bankhaus Bauer Premium Select, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de Bankhaus Bauer Premium Select modifié au 29 février 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HSBC Trinkaus Investment Managers SA

Référence de publication: 2012028427/9.

(120036916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

ABAKUS, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion d'ABAKUS Asia Growth Fund modifié au 29 février 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HSBC Trinkaus Investment Managers SA

Référence de publication: 2012028428/9.

(120036918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

ABAKUS, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion d'ABAKUS New Growth Stocks modifié au 29 février 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HSBC Trinkaus Investment Managers SA

Référence de publication: 2012028429/9.

(120036920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

ABAKUS, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion d'ABAKUS World Dividend Fund modifié au 29 février 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HSBC Trinkaus Investment Managers SA

Référence de publication: 2012028430/9.

(120036929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

ABAKUS, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion d'ABAKUS modifié au 29 février 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HSBC Trinkaus Investment Managers SA

Référence de publication: 2012028431/9.

(120036930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

PGT Capital, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de PGT Capital modifié au 29 février 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HSBC Trinkaus Investment Managers SA

Référence de publication: 2012028432/9.

(120036931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

Portfolio dynamisch, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de Portfolio dynamisch modifié au 29 février 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HSBC Trinkaus Investment Managers SA

Référence de publication: 2012028433/9.

(120036933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

Portfolio dynamisch, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de Portfolio dynamisch - V modifié au 29 février 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HSBC Trinkaus Investment Managers SA

Référence de publication: 2012028434/9.

(120036935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

Hub Invest Participations S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 38.322,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 166.039.

In the year two thousand eleven, on the twenty-third day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholder of Cielito Lindo Company N.V., a public limited liability company established in Curaçao, having its registered office at Schottegatweg Oost 44, P.O. Box 812, Willemstad, Curaçao and registered with the Commercial Register of the Chamber of Commerce and Industry at Curaçao under number 83669, incorporated in Curaçao pursuant to a deed of Gerard Christoffel Antonius Smeets on December 21, 1999 (the Company).

The Meeting is chaired by Aurore Perleau, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary, Felipe Diaz Toro, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer, Hida Ozveren, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

(The chairman, the secretary and the scrutineer are collectively referred to as the Board of the Meeting).

The Board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declares that:

I. the sole shareholder of the Company (the Sole Shareholder) present or represented and the number of its shares are shown on an attendance list. Such list and proxy, signed *ne varietur* by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain attached to the present minutes;

II. as appears from the attendance list, the issued capital of the Company set at fifty thousand United States Dollars (USD 50,000) divided into fifty thousand (50,000) shares with a par value of one United States Dollar (USD 1) each and representing one hundred percent (100%) of the share capital of the Company is duly represented at the present meeting, which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereafter reproduced;

III. that by resolutions validly adopted by the Sole Shareholder of the Company in Curaçao, on December 20, 2011, acting in accordance with the articles of association of the Company, the Company duly resolved to transfer its registered office, principal establishment and central administration from Willemstad, Curaçao, to the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as from the date hereof, without the Company being dissolved but to the contrary with full corporate and legal continuance. All formalities required under the laws of Curaçao to give effect to those resolutions have been duly performed. A copy of said resolutions shall remain annexed to the present deed;

IV. that it results from (i) a balance sheet of the Company dated December 20, 2011 (the Balance Sheet) that the subscribed and paid-up share capital of the Company is equal to fifty thousand United States Dollars (USD 50,000), which corresponds to thirty-eight thousand three hundred twenty-two euro and ninety-eight eurocents (EUR 38,322.98) according to the official exchange rate published by the European Central Bank on December 22, 2011 (USD 1.3047 = EUR 1), and has not been reduced below this amount as a result of losses, and (ii) from a report of an external auditor, Grant Thornton Lux Audit S.A., a Luxembourg public limited liability company (*société anonyme*) having its registered office at 83, Pafbruch, L-8308 Capellen and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 43.298 (the Auditor), dated December 23, 2011 (the Report), that since the Balance Sheet, no material change in the financial situation of the Company has occurred, which would imply that such Balance Sheet has become materially incorrect and does not give a true and fair view of the Company's financial situation as of the date hereof. A copy of such Balance Sheet and such Report, after having been signed *ne varietur* by the undersigned notary and the proxyholder acting on behalf of the appearing party, shall remain attached to the present deed and shall be filed with such deed with registration authorities;

V. the agenda of the meeting is the following:

1. Transfer of the registered office, principal establishment and central administration of the Company from Willemstad, Curaçao to the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as from the date hereof, without the Company being dissolved and with corporate continuance;

2. Adoption by the Company of the legal form of a public limited liability company (*société anonyme*) with the name "Hub Invest Participations S.A." and acceptance of the Luxembourg nationality arising from the transfer of the registered office, principal establishment and central administration of the Company to the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

3. Acknowledgment of the report issued by Grant Thornton Lux Audit S.A., a Luxembourg public limited liability company (*société anonyme*) having its registered office at 83, Pafbruch, L-8308 Capellen and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 43.298, acting in its capacity as external auditor;

4. Approval of the balance sheet of the Company and conversion of the share capital of the Company from USD into EUR;

5. Amendment and complete restatement of the Company's articles of association so as to conform them to the laws of Luxembourg, as a consequence of the Company's acceptance of the Luxembourg nationality as specified in item 2. above, and with the Company having the following corporate object:

"The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any company or enterprise in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.";

6. Acknowledgement and recording of the reconsolidation and reallocation of the shares issued by the Company, recording of the current shareholding in the Company;

7. Acknowledgment of the resignation of Curaçao Corporation Company N.V. as managing director of the Company, subsequent vote of discharge and appointment of Luxembourg Corporation Company S.A., a public limited liability company (société anonyme) having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 37.974, as sole director of the Company for a period of six (6) years.

8. Appointment of C.A.S. Services S.A., a public limited liability company (société anonyme) having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 68.168, as statutory auditor (commisaire) of the Company for a period of six (6) years.

9. Establishment of the registered office, principal establishment and central administration of the Company at 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

10. Miscellaneous.

These facts exposed and recognised accurate by the Sole Shareholder, the Sole Shareholder resolves to take the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office, principal establishment and central administration of the Company from Curaçao to the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as from the date hereof, without the Company being dissolved but to the contrary with full corporate and legal continuance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves that the Company adopts the form of a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) with the name "Hub Invest Participations S.A.", accepts the Luxembourg nationality and shall as from the date of the present deed be subject to the laws of Luxembourg.

Third resolution

The Sole Shareholder acknowledges the Report from the Auditor.

The Report states, that, as at the date of the Report:

"The capital is 50.000,-USD represented by 50.000 shares of 1,-USD each.

[...]

Based on our work, no facts came to our attention, which will make us believe that the global value of the Company is not at least corresponding to the amount of the minimum share capital of a Société Anonyme."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the Balance Sheet and convert the current share capital of the Company amount from fifty thousand United States Dollars (USD 50,000) to thirty-eight thousand three hundred twenty-two euro (EUR 38,322), being the euro equivalent rounded down to the closest integer number of fifty thousand United States Dollars (USD 50,000) according to the official exchange rate published by the European Central Bank on December 22,

2011 (USD 1.3047 = EUR 1), it being understood that the remaining ninety-eight eurocents (EUR 0.98) will be contributed to a special reserve account of the Company.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend and completely restate the articles of association of the Company so as to conform them to Luxembourg law on the occasion of the transfer and conversion of the Company and its corporate and legal continuation in the Grand Duchy of Luxembourg.

The restated articles of association of the Company shall read as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “Hub Invest Participations S.A.” (the Company). The Company is a public company limited by shares (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company’s registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of directors (the Board). It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. If the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company’s object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any company or enterprise in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not to be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at thirty-eight thousand three hundred twenty-two euro (EUR 38,322), represented by thirty-eight thousand three hundred twenty-two (38,322) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the General Meeting acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.2. A register of shares is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.3. A share transfer is carried out by the entry in the register of shares of a declaration of transfer, duly signed and dated by both the transferor and the transferee or their authorised representatives, following a notification to or acceptance by the Company, in accordance with Article 1690 of the Civil Code. The Company may also accept other documents recording the agreement between the transferor and the transferee as evidence of a share transfer.

6.4. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of directors.

7.1. Composition of the board of directors

(i) The Company is managed by the Board, which is composed of at least three (3) members. The directors need not be shareholders.

(ii) The General Meeting appoints the directors, and determines their number and remuneration and the term of their mandate. Directors cannot be appointed for more than six (6) years and are re-eligible.

(iii) Directors may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the General Meeting.

(iv) If a legal entity is appointed as director, it must appoint a permanent representative to perform its duties. The permanent representative is subject to the same rules and incurs the same liabilities as if he had exercised its functions in its own name and on its own behalf, without prejudice to the joint and several liability of the legal entity which it represents.

(v) Should the permanent representative be unable to perform its duties, the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

(vi) If the office of a director becomes vacant, the other directors, acting by a simple majority, may fill the vacancy on a provisional basis until a new director is appointed by the next General Meeting.

7.2. Powers of the board of directors

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

(iii) The Board is authorised to delegate the day-to-day management, and the power to represent the Company in this respect, to one or more directors, officers, managers or other agents, whether shareholders or not, acting either individually or jointly. If the day-to-day management is delegated to one or more directors, the Board must report to the annual General Meeting any salary, fee and/or any other advantage granted to those director(s) during the relevant financial year.

7.3. Procedure

(i) The Board must appoint a chairperson from among its members, and may choose a secretary who need not be a director and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of General Meetings.

(ii) The Board meets at the request of the chairperson or any two (2) directors, at the place indicated in the notice, which in principle is in Luxembourg.

(iii) Written notice of any Board meeting is given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iv) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that they know the agenda for the meeting. A director may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(v) A director may grant another director a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(vi) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board Resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the directors present or represented. The chairman has a casting vote in the event of a tie vote. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson, by all directors present or represented at the meeting, or by the secretary (if any).

(vii) Any director may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(viii) Circular resolutions signed by all the directors (the Directors' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

(ix) A director who has an interest in a transaction carried out other than in the ordinary course of business which conflicts with the interests of the Company must advise the Board accordingly and have the statement recorded in the minutes of the meeting. The director concerned may not take part in the deliberations concerning that transaction. A

special report on the relevant transaction is submitted to the shareholders at the next General Meeting, before any vote on the matter.

7.4. Representation

- (i) The Company is bound towards third parties in all matters by the signature of a director.
- (ii) The Company is also bound towards third parties by the joint or single signature of any person to whom special signatory powers have been delegated.

Art. 8. Sole director.

8.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the Company may be managed by a single director until the ordinary General Meeting following the introduction of an additional shareholder. In this case, any reference in the Articles to the Board or the directors should be read as a reference to that sole director, as appropriate.

8.2. Transactions entered into by the Company which conflict with the interest of its sole director must be recorded in minutes. This does not apply to transactions carried out under normal circumstances in the ordinary course of business.

8.3. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole director or by the joint or single signature of any person to whom the sole director has delegated special signatory powers.

Art. 9. Liability of the directors.

9.1. The directors may not be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company's name, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 10. General meetings of shareholders.

10.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting). The General Meeting has full powers to adopt and ratify all acts and operations which are consistent with the company's corporate object.

(ii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

10.2. Notices, quorum, majority and voting proceedings

(i) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(ii) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda, the General Meeting may be held without prior notice.

(iii) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(iv) Any shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at the meeting.

(v) Any shareholder may vote by using the forms provided to that effect by the Company. Voting forms contain the date, place and agenda of the meeting and the text of the proposed resolutions. For each resolution, the form must contain three boxes allowing for a vote for or against that resolution or an abstention. Shareholders must return the voting forms to the registered office. Only voting forms received prior to the General Meeting are taken into account for calculation of the quorum. Forms which indicate neither a voting intention nor an abstention are void.

(vi) Resolutions of the General Meeting are passed by a simple majority vote, regardless of the proportion of share capital represented.

(vii) An Extraordinary General Meeting may only amend the Articles if at least one-half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles, including the text of any proposed amendment to the Company's object or form. If this quorum is not reached, a second General Meeting may be convened by means of notices published twice in the Mémorial and two Luxembourg newspapers, at an interval of at fifteen (15) days and fifteen (15) days before the meeting. These notices state the date and agenda of the General Meeting and the results of the previous General Meeting. The second General Meeting deliberates validly regardless of the proportion of capital represented. At both General Meetings, resolutions must be adopted by at least two-thirds of the votes cast.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders and bondholders (if any).

Art. 11. Sole shareholder.

11.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

11.2. Any reference to the General Meeting in the Articles is to be read as a reference to the sole shareholder, as appropriate.

11.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 12. Financial year and Approval of annual accounts.

12.1. The financial year begins on 1 January and ends on 31 December of each year.

12.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with as an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its officers, directors and statutory auditors to the Company.

12.3. One month before the Annual General Meeting, the Board provides the statutory auditors with a report on and documentary evidence of the Company's operations. The statutory auditors then prepare a report stating their findings and proposals.

12.4. The annual General Meeting is held at the registered office or in any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 10.00 a.m. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting is held on the following business day.

12.5. The annual General Meeting may be held abroad if, in the Board's, absolute and final judgement, exceptional circumstances so require.

Art. 13. Auditors.

13.1. The Company's operations are supervised by one or more statutory auditors (commissaires).

13.2. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

13.3. The General Meeting appoints the statutory auditors (commissaires) / external auditors (réviseurs d'entreprises agréés), and determines their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 14. Allocation of profits.

14.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2. The General Meeting determines the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

14.3. Interim dividends may be distributed at any time, under the following conditions:

(i) the Board draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends is made by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts.

14.4. In their report to the Board, the statutory auditors (commissaires) or the approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés), as applicable, must verify whether the above conditions have been satisfied.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The General Meeting appoints one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determines their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators have full powers to realise the Company's assets and pay its liabilities.

15.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provision

16.1. Notices and communications may be made or waived and circular resolutions may be evidenced in writing, fax, email or any other means of electronic communication.

16.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a director, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video

conference are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

16.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any nonwaivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Sixth resolution

The Sole Shareholder acknowledges that the issued share capital of the Company is, further to the complete restatement of the Company's articles of association, represented by thirty-eight thousand three hundred twenty-two (38,322) shares. Hence, the Sole Shareholder resolves to cancel any other shares of any kind of instruments representing the share capital issued by the Company in the past without, however, modifying the share capital of the Company.

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves (i) to acknowledge the resignation, effective as of the date hereof, of Curaçao Corporation Company N.V. as managing director of the Company and to grant it full discharge for the performance of its duties as from the date of its appointment as managing director of the Company until the date hereof and (ii) to appoint Luxembourg Corporation Company S.A. as sole director of the Company, with effect as of the date hereof, for a period of six (6) years.

Eighth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint C.A.S. Services S.A. as statutory auditor (commisaire) of the Company for a period of six (6) years.

Ninth resolution

The Sole Shareholder resolves to establish its registered office, principal establishment and central administration at 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Estimate of costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately EUR 3,500.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-troisième jour du mois de décembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'actionnaire de Cielito Lindo Company N.V., une société anonyme établie à Curaçao, ayant son siège social à Schottegatweg Oost 44, P.O. Box 812, Willemstad, Curaçao et inscrite avec le Registre de Commerce de la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Curaçao sous le numéro 83669, constituée à Curaçao suivant un acte de Gerard Christoffel Antonius Smeets le 21 décembre 1999 (la Société).

L'Assemblée est présidée par Aurore Perleau, Avocate, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a nommé comme secrétaire Felipe Diaz Toro, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée a élu comme scrutateur Hida Ozveren, Avocate à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg. (Le président, le secrétaire et le scrutateur sont collectivement désignés comme le Conseil de l'Assemblée).

Le Conseil de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare que:

I. l'actionnaire unique de la Société (l'Actionnaire Unique) présent ou représenté et le nombre de ses actions sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, signée ne varietur par les personnes comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte;

II. il ressort de la liste de présence que le capital souscrit de la Société, fixé à cinquante mille dollars américains (USD 50.000,-) divisé en cinquante mille (50.000) actions ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune et représentant cent pour cent (100%) du capital social de la Société, est dûment représenté à la présente assemblée, qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour ci-après reproduits;

III. par des résolutions valablement adoptées par l'Actionnaire Unique de la Société à Curaçao le 20 décembre 2011, agissant en conformité avec les statuts de la Société, la Société a dûment décidé de transférer son siège social, principal établissement et administration centrale de Willemstad, Curaçao, à la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la date des présentes, sans que la Société ne soit dissoute mais au contraire avec pleine continuité de sa personnalité morale et juridique. Toutes les formalités requises par la législation de Curaçao donnant effet aux présentes résolutions ont été dûment accomplies. Une copie desdites résolutions restera annexée au présent acte;

IV. il résulte (i) du bilan de la Société daté du 20 décembre 2011 (le Bilan) que le capital social souscrit et libéré de la Société est égal à cinquante mille dollars américains (USD 50.000,-), ce qui correspond à trente-huit mille trois cent vingt-deux euros et quatre-vingt-dix-huit cents (EUR 38.322,98), conformément au taux de change officiel publié par la Banque Centrale Européenne le 22 décembre 2011 (USD 1,3047 = EUR 1), et qu'il n'a pas été réduit sous ce montant en raison de pertes, et (ii) d'un rapport d'un réviseur d'entreprises externe, Grant Thornton Lux Audit S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 83, Pafebruch, L-8308 Capellen et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 43.298 (le Réviseur) daté du 23 décembre 2011 (le Rapport) stipulant que depuis le Bilan, aucun changement matériel qui aurait déprécié la situation financière de la Société n'a eu lieu à la date des présentes. Une copie dudit Bilan et de ce Rapport, après avoir été signés ne varietur par le notaire instrumentant ainsi que par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante, resteront annexés à cet acte pour les formalités de l'enregistrement;

V. l'ordre du jour de l'assemblée est libellé comme suit:

1. Transfert du siège social, principal établissement et administration centrale de la Société de Willemstad, Curaçao à la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la date des présentes, sans que la Société soit dissoute et avec pleine continuité de sa personnalité morale;

2. Adoption par la Société de la forme juridique d'une société anonyme sous la dénomination «Hub Invest Participations S.A.» et acceptation de la nationalité luxembourgeoise du fait du transfert du siège social, principal établissement et administration centrale de la Société à la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

3. Prise de connaissance du rapport émis par Grant Thornton Lux Audit S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 83, Pafebruch, L-8308 Capellen et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 43.298 agissant en sa capacité de réviseur d'entreprises;

4. Approbation du bilan de la Société et conversion du capital social de USD en EUR;

5. Modification et refonte complète des statuts de la Société afin de les rendre conforme au droit luxembourgeois, du fait de l'acceptation par la Société de la nationalité luxembourgeoise tel que spécifié au point 2 ci-dessus, la Société ayant l'objet social suivant:

«L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.»;

6. Prise d'acte et enregistrement de la reconsolidation et réaffectation des actions émises par la Société, enregistrement de l'actionnariat actuel de la Société;

7. Prise d'acte de la démission de Curaçao Corporation Company N.V. en tant qu'administrateur général de la Société, vote subséquent de la décharge et nomination de Luxembourg Corporation Company S.A., une société anonyme ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 37.974, en qualité d'administrateur unique de la Société pour une durée de six (6) ans;

8. Nomination de C.A.S. Services S.A., une société anonyme ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68.168, en qualité de commissaire de la Société pour une durée de six (6) ans;

9. Etablissement du siège social, principal établissement et administration centrale de la Société au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

10. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Actionnaire Unique, l'Actionnaire Unique décide de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide de transférer le siège social, principal établissement et administration centrale de la Société de Curaçao à la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la date des présentes, sans que la Société soit dissoute mais au contraire avec pleine continuité de sa personnalité morale et juridique.

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique décide que la Société adopte la forme juridique d'une société anonyme de droit luxembourgeois sous la dénomination «Hub Invest Participations S.A.», accepte la nationalité luxembourgeoise et sera à partir du présent acte soumise aux lois luxembourgeoise.

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique prend connaissance du Rapport du Réviseur.

Il résulte du Rapport qu'à la date du Rapport:

«Le capital est de 50.000 USD représenté par 50.000 actions d'une valeur de 1 EUR chacune.

[...]

Sur base de notre travail, aucun fait n'a attiré notre attention qui nous ferait penser que la valeur globale de la Société ne correspond pas au moins au montant du capital social minimum d'une Société Anonyme.»

Quatrième résolution

L'Actionnaire Unique décide d'approuver le Bilan et de convertir le montant du capital social actuel de la Société de cinquante mille dollars américains (USD 50.000,-) à trente-huit mille trois cent vingt-deux euros (EUR 38.322), étant l'équivalent en Euro de cinquante mille dollars américains (USD 50.000,-), arrondi au nombre entier le plus proche, conformément au taux de change officiel publié par la Banque Centrale Européenne le 22 décembre 2011 (USD 1,3047 = EUR 1), étant entendu que le solde de quatre-vingt-dix-huit cents (EUR 0,98) sera affecté au compte de réserve spéciale de la Société.

Cinquième résolution

L'Actionnaire Unique décide de modifier et de refondre intégralement les statuts de la Société afin de les rendre conforme aux lois luxembourgeoises du fait du transfert et de la conversion de la Société et de sa continuité morale et juridique au Grand-Duché de Luxembourg.

Les statuts de la Société mis à jour auront la teneur suivante:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Hub Invest Participations S.A." (la Société). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil d'administration (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires (l'Assemblée Générale), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

II. Capital - Actions

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à trente-huit mille trois cent vingt-deux euros (EUR 38.322) représenté par trente-huit mille trois cent vingt-deux (38.322) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune).

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1. Les actions sont et resteront sous forme nominative.

6.2. Un registre des actions est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque actionnaire.

6.3. Une cession d'action(s) s'opère par la mention sur le registre des actions, d'une déclaration de transfert, valablement datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires suivant une notification à, ou une acceptation par la Société, conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois. Tout autre document établissant l'accord du cédant et du cessionnaire, dûment signé par les deux parties, peut également être accepté par la Société comme preuve du transfert d'actions.

6.4. Les Actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par action.

6.5. La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil d'administration.

7.1. Composition du conseil d'administration

(i) La Société est gérée par le Conseil, qui est composé d'au moins trois (3) membres, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

(ii) L'Assemblée Générale nomme les administrateurs et fixe leur nombre, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat. Les administrateurs ne peuvent être nommés pour plus de six (6) ans, mais sont rééligibles à la fin de leur mandat.

(iii) Les administrateurs sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision de l'Assemblée Générale.

(iv) Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent qui représente ladite personne morale dans sa mission d'administrateur. Ce représentant permanent est soumis aux mêmes règles et encourt les mêmes responsabilités que s'il avait exercé ses fonctions en son nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

(v) Si le représentant permanent se trouve dans l'incapacité d'exercer sa mission, la personne morale doit nommer immédiatement un autre représentant permanent.

(vi) En cas de vacance d'un poste d'administrateur, la majorité des administrateurs restants peut y pourvoir provisoirement jusqu'à la nomination définitive, qui a lieu lors de la prochaine Assemblée Générale.

7.2. Pouvoirs du conseil d'administration

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts au(x) actionnaire(s) sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Si la gestion journalière est déléguée à un ou plusieurs administrateurs, le Conseil doit rendre compte à l'Assemblée Générale annuelle, de tous traitements, émoluments et/ou avantages quelconques, alloués à ce(s) administrateur(s) pendant l'exercice social en cause.

7.3. Procédure

(i) Le Conseil doit élire en son sein un président et peut désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et qui est responsable de la tenue des procès-verbaux de réunions du Conseil et de l'Assemblée Générale.

(ii) Le Conseil se réunit sur convocation du président ou d'au moins deux (2) administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(iii) Il est donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iv) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un administrateur peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(v) Un administrateur peut donner une procuration à tout autre administrateur afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. La voix du président est prépondérante en cas de partage des voix. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président, par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (s'il en existe un).

(vii) Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les administrateurs (les Résolutions Circulaires des Administrateurs) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(ix) Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société dans une transaction qui ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales, est tenu d'en prévenir le Conseil et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la réunion. L'administrateur en cause ne peut prendre part à ces délibérations. Un rapport spécial relatif à ou aux transactions concernées est soumis aux actionnaires avant tout vote, lors de la prochaine Assemblée Générale.

7.4. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par la signature d'un administrateur.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 8. Administrateur unique.

8.1. Dans le cas où le nombre des actionnaires est réduit à un (1), la Société peut être gérée par un administrateur unique jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire suivant l'introduction d'un actionnaire supplémentaire. Dans ce cas, toute référence dans les Statuts au Conseil, aux administrateurs, à quelques administrateurs ou à un quelconque administrateur doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet administrateur unique.

8.2. Les transactions conclues par la Société doivent être mentionnées dans des procès-verbaux si elles sont intervenues avec son administrateur unique ayant un intérêt opposé, sauf si elles concernent des opérations courantes conclues dans des conditions normales.

8.3. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'administrateur unique ou par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués par l'administrateur unique.

Art. 9. Responsabilité des administrateurs.

9.1. Les administrateurs ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Actionnaire(s)

Art. 10. Assemblée générale des actionnaires.

10.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des actionnaires sont adoptées lors des assemblées générales des actionnaires (chacune une Assemblée Générale). L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour adopter et ratifier tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Chaque action donne droit à un (1) vote.

10.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les Assemblées Générales se tiennent au lieu et heure précisés dans les convocations.

(ii) Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(iii) Un actionnaire peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas être un actionnaire) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(iv) Tout actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

(v) Tout actionnaire peut voter au moyen de formulaires de vote fournis par la Société à cet effet. Les formulaires de vote doivent indiquer la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion et le texte des résolutions proposées. Pour chaque résolution, le formulaire doit contenir trois cases permettant de voter en faveur de cette résolution, de voter contre ou de s'abstenir. Les formulaires de vote doivent être renvoyés par les actionnaires au siège social de la Société. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires de vote reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée Générale. Les formulaires de vote dans lesquels ne sont mentionnés ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention, sont nuls.

(vi) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées, quelle que soit la proportion du capital social représenté.

(vii) Une Assemblée Générale extraordinaire ne peut modifier les Statuts que si la moitié au moins du capital social est représenté et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées ainsi que le texte de celles qui modifient l'objet social ou la forme de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale peut être convoquée par annonces insérées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'Assemblée, dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Ces convocations reproduisent l'ordre du jour de la réunion et indiquent la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde Assemblée Générale délibère valablement quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux Assemblées Générales, les résolutions doivent être adoptées par au moins les deux tiers des voix exprimées.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un actionnaire dans la Société exige le consentement unanime des actionnaires et des obligataires (s'il y a lieu).

Art. 11. Actionnaire unique.

11.1. Lorsque le nombre des actionnaires est réduit à un (1), l'actionnaire unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

11.2. Toute référence dans les Statuts aux actionnaires ou à l'Assemblée Générale doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet actionnaire unique.

11.3. Les résolutions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 12. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

12.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des directeurs, administrateurs et commissaire(s) envers la Société.

12.3. Un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la Société aux commissaires, qui doivent ensuite faire un rapport contenant leurs propositions.

12.4. L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de mai de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

12.5. L'Assemblée Générale annuelle peut être tenue à l'étranger si le Conseil constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 13. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

13.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires.

13.2. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, quand la loi le requiert.

13.3. L'Assemblée Générale nomme les commissaires / réviseurs d'entreprises agréés et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. La durée du mandat des commissaires ne peut dépasser six (6) ans mais peut être renouvelé.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

14.2. L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

14.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires.

14.4. Les commissaires ou les réviseurs d'entreprises agréés, selon le cas, doivent préparer un rapport au Conseil qui doit vérifier si les conditions prévues ci-dessous ont été remplies.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes, s'il y en a un, est distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

16.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un administrateur conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visioconférence peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légale d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les actionnaires.

Sixième résolution

L'Actionnaire Unique prend acte que le capital social souscrit de la Société est, suite à la refonte intégrale des statuts de la Société, représenté par trente-huit mille trois cent vingt-deux (38.322) actions. Par conséquent, l'Actionnaire Unique décide d'annuler toutes autres actions de tous autres instruments représentant le capital social souscrit de la Société dans le passé sans, cependant, modifier le capital social de la Société.

Septième résolution

L'Actionnaire Unique décide (i) de prendre acte de la démission, avec effet à la date des présentes, de Curaçao Corporation Company N.V. en qualité d'administrateur général de la Société et de lui octroyer pleine décharge pour l'exercice de ses fonctions depuis la date de sa nomination en tant qu'administrateur général et jusqu'à la date des présentes et (ii) de nommer Luxembourg Corporation Company S.A. en qualité d'administrateur unique de la Société, avec effet à la date des présentes et pour une durée de six (6) ans.

Huitième résolution

L'Actionnaire Unique décide de nommer C.A.S. Services S.A. en qualité de commissaire de la Société pour une durée de six (6) ans.

Neuvième résolution

L'Actionnaire Unique décide d'établir le siège social, principal établissement et administration centrale de la Société au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 3.500.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française. A la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite à la partie comparante, elle a signé ensemble avec les membres du Conseil et le notaire, le présent acte.

Signé: A. PERLEAU, F. DIAZ TORO, H. OZVEREN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 janvier 2012. Relation: LAC/2012/144. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Référence de publication: 2012006458/741.

(120006104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Philips International Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 7.334.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2012.

Pour: PHILIPS INTERNATIONAL FINANCE S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Valérie Wozniak / Nathalie Lett

Référence de publication: 2012017991/15.

(120022106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2012.

PriFund Conseil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 39.240.

Extrait des résolutions de l'Actionnaire Unique du 31 décembre 2011

L'Actionnaire Unique prend note de la démission de Monsieur Alain Heck de son mandat d'Administrateur, avec effet au 31 décembre 2011, et de son remplacement par Monsieur André Falletti.

Il décide de nommer, pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui se tiendra en 2012, les Administrateurs suivants:

- Mr. Sylvain Roditi, Administrateur et Président du Conseil d'Administration
- Mr. Alexandre Col, Administrateur et Vice-Président du Conseil d'Administration
- Mr. José-Luis de Melo de Vasconcelos e Sousa, Administrateur
- Mr. André Falletti, Administrateur
- Mr. Geoffroy Linard de Guertechin, Administrateur
- Mr. Franck Sarrazin, Administrateur
- Mr. Daniel-Yves Trèves, Administrateur
- Mr. Pierre-Marie Valenne, Administrateur
- Mr. Guy Verhoustraeten, Administrateur

Il décide de nommer PRICEWATERHOUSECOOPERS à Luxembourg, en qualité de Réviseur d'Entreprise Agréé, pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui se tiendra en 2012.

Le Conseil d'Administration est composé de:

Président du Conseil d'Administration

- Mr. Sylvain Roditi, Banque Privée Edmond de Rothschild S.A., 18 rue de Hesse, CH-1204 Genève

Vice-Président du Conseil d'Administration

- Mr. Alexandre Col, Banque Privée Edmond de Rothschild S.A., 18 rue de Hesse, CH-1204 Genève

Administrateurs

- Mr. André Falletti, Banque Privée Edmond de Rothschild S.A., 18 rue de Hesse, CH-1204 Genève
- Mr. Geoffroy Linard de Guertechin, Banque Privée Edmond de Rothschild Europe, 20 boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg
- Mr. Franck Sarrazin, Banque Privée Edmond de Rothschild Europe, 20 boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg
- Mr. José-Luis de Melo de Vasconcelos e Sousa, Banque Privée Edmond de Rothschild Europe, Sucursal Portuguesa, Rua D. Pedro V, 130 P-1250-095 Lisbonne
- Mr. Daniel-Yves Trèves, La Compagnie Benjamin de Rothschild S.A., 29 Route de Pré-Bois, CH-1215 Genève 15
- Mr. Pierre-Marie Valenne, Banque Privée Edmond de Rothschild Europe, 20 boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg
- Mr. Guy Verhoustraeten, Banque Privée Edmond de Rothschild Europe, 20 boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg

Réviseur d'Entreprise Agréé

PRICEWATERHOUSECOOPERS, ayant son siège social à L-1014 Luxembourg, 400, route d'Esch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2012.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

Référence de publication: 2012019074/47.

(120023070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

PVM Investissements, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 166.500.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven.

On the thirteenth day of December.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

- 1) Mr. Philippe Marcel VARNIER, born on February 12, 1956, in Paris (France), residing at F-75016 Paris (France), 7, Hameau de Boulainvilliers, and
- 2) Mrs. Martine KARSENTY, spouse of Mr. Philippe Marcel VARNIER, born on March 19, 1957 in Casablanca (Morocco), residing at F-75016 Paris (France), 7, Hameau de Boulainvilliers,

here represented by Mr. Alain THILL, private employee, professionally residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of two proxies given under private seal.

The said proxies signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing parties, represented by Mr. Alain THILL, pre-named, requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company ("société à responsabilité limitée"), as follows:

Art. 1. There is hereby established a private limited company ("société à responsabilité limitée"), which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is PVM INVESTISSEMENTS.

Art. 3. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Art. 4. The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the city by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for the amendments of the articles of association.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at two million and five hundred thousand Euro (EUR 2,500,000.-) represented by two thousand and five hundred (2,500) shares of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each.

When and as long as all the shares are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own shares provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The shares are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per share. If a share is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the share. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the shares encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 8. The transfer of shares inter vivos to other shareholders is free and the transfer of shares inter vivos to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital.

The transfer of shares mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the shares are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 9. Apart from its capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 10. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 11. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company.

They have to refer to the company's inventories.

Art. 12. The company is managed and administered by one or more managers, whether shareholders or third parties. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of the category A and manager(s) of the category B.

The mandate of manager is entrusted to him/them until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

In case of a single manager, the single manager exercises the powers devolving on the board of managers, and the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager.

In case of plurality of managers, the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the joint signatures of a manager of the category A together with a manager of the category B.

The board of managers can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. Meetings of the board of managers may also be held by phone conference or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole or joint signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 13. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 15. The company's financial year runs from the first of January to the thirty first of December of each year.

Art. 16. Each year, as of the thirty first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The company may be supervised by one or several supervisory auditors, who need not be shareholders of the company. They will be appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

In case the number of shareholders exceeds 25, the supervision of the company must be entrusted to one or more supervisory auditor(s).

Whenever required by law or if the general meeting of shareholders so decides, the company is supervised by one or several approved statutory auditors in lieu of the supervisory auditor(s).

The approved statutory auditors are appointed, pursuant to the related legal provisions, either by the general meeting of shareholders or by the board of managers.

The approved statutory auditors shall fulfil all the duties set forth by the related law.

The supervisory auditors and the approved statutory auditors may be reappointed.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company.

Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reasons the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 20. In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the shares they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 21. With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 22. Any litigation, which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Transitory disposition

The first fiscal year will begin now and will end on December 31, 2011.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the appearing parties, duly represented, declare to subscribe the two thousand and five hundred (2,500) shares of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each as follows:

1) Five (5) shares are subscribed by Mrs. Martine KARSENTY, spouse of Mr. Philippe Marcel VARNIER, pre-named, and are paid up by the latter to the extent of one hundred percent (100%) by a contribution in cash of five thousand Euro (EUR 5,000.-), evidence hereof having been given to the undersigned notary;

2) Two thousand four hundred and ninety five (2,495) shares are subscribed by Mr. Philippe Marcel VARNIER, pre-named, and are paid up by the latter to the extent of one hundred percent (100%) by a contribution in kind (the "Contribution") of three million two hundred eight thousand four hundred and eighteen (3,208,418) Class A shares and one hundred twenty five thousand seven hundred and twenty nine (125,729) Class B shares, representing together twenty three point thirty one percent (23.31%) of the capital of P&F Management II B.V., a company incorporated and existing under the laws of The Netherlands, registered with the Chamber of Commerce of Den Haag, under number 281 05 752, having its registered office at NL-2371 GV Roelofarendveen, De Lasso 14, The Netherlands, valued at two million five hundred thousand six hundred and ten Euro and twenty five Cents (EUR 2,500,610.25) in accordance with the attached certificate; two million four hundred and ninety five thousand Euro (EUR 2,495,000) representing the capital and five thousand six hundred and ten Euro and twenty five Cents (EUR 5,610.25) representing a share premium to be allocated to a share premium account.

The above mentioned certificate, after having been signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Mr. Philippe Marcel VARNIER, pre-named, acting through his duly appointed attorney declares that his Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that it subsists no impediments to the free transferability of his Contribution to the company without any restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of his contribution to the company.

Mr. Philippe Marcel VARNIER states together with the company that they will accomplish all formalities concerning the valid transfer to the company of the Contribution.

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at two thousand seven hundred and fifty Euro.

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the company, the shareholders representing the entire corporate capital have taken the following resolutions unanimously:

First resolution

The following person is appointed as manager of the category A for an unlimited duration:

- Mr. Philippe Marcel VARNIER, company director, born on February 12, 1956 in Paris (France), residing at F-75016 Paris (France), 7, Hameau de Boulainvilliers.

The following persons are appointed as managers of the category B for an unlimited duration:

- Mrs. Mounira MEZIADI, company director, born on November 12, 1979 in Thionville (France), residing professionally at L-1331 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

- Mrs. Virginie DOHOGNE, company director, born on June 14, 1975 in Verviers (Belgium), residing professionally at L-1331 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Second resolution

The registered office of the company is established at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Declaration

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the appearing parties, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Junglinster on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze.

Le treize décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Philippe Marcel VARNIER, né le 12 février 1956 à Paris (France), demeurant à F-75016 Paris (France), 7, Hameau de Boulainvilliers, et

2) Madame Martine KARSENTY, épouse de Monsieur Philippe Marcel VARNIER, née le 19 mars 1957 à Casablanca (Maroc), demeurant à F-75016 Paris (France), 7, Hameau de Boulainvilliers,

ici représentés par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu de deux procurations sous seing privé.

Les prédites procurations, signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les comparants, représentés par Monsieur Alain THILL, pré-nommé, ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de PVM INVESTISSEMENTS.

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la ville par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Dans le cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à deux millions cinq cent mille Euros (EUR 2.500.000,-) représenté par deux mille cinq cents (2.500) parts sociales de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés sont libres et les cessions de parts entre vifs à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers.

Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Le mandat de gérant lui/leur est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

En cas de gérant unique, le gérant unique exercera les pouvoirs dévolus au conseil de gérance, et la société sera valablement engagée en toutes circonstances envers les tiers par la seule signature du gérant.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée en toutes circonstances envers les tiers par les signatures conjointes d'un gérant de catégorie A ensemble avec un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut également être réuni par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en donnant son accord par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles ou conjointes, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 13. Tout gérant ne contracte, à raison de sa fonction aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. La société peut être surveillée par un ou plusieurs commissaires, lesquels ne seront pas nécessairement associés de la société. Ils seront nommés par l'assemblée générale, qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Si le nombre des associés dépasse 25, la surveillance de la société doit être confiée à un ou plusieurs commissaire(s).

Chaque fois que la loi le requiert ou si l'assemblée générale le souhaite, la société est contrôlée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés à la place du (des) commissaire(s).

Les réviseurs d'entreprises agréés sont nommés, selon les stipulations légales afférentes, soit par l'assemblée générale, soit par le conseil de gérance.

Les réviseurs d'entreprises agréés remplissent toutes les tâches prévues par la loi afférente.

Les commissaires et les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être réélus.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 20. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 22. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2011.

Souscription et Paiement

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants, dûment représentés, déclarent souscrire les deux mille cinq cents (2.500) parts sociales de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune comme suit:

1) Cinq (5) parts sociales sont souscrites par Madame Martine KARSENTY, épouse de Monsieur Philippe Marcel VARNIER, prénommée, et sont libérées par cette dernière à concurrence de cent pourcent (100%) par un apport en espèces de cinq mille Euros (EUR 5.000,-), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant;

2) Deux mille quatre cent quatre-vingt-quinze (2.495) parts sociales sont souscrites par Monsieur Philippe Marcel VARNIER, prénommé, et sont libérées par ce dernier à concurrence de cent pourcent (100%) par un apport en nature ("Apport") de trois millions deux cent huit mille quatre cent dix-huit (3.208.418) parts de Classe A et cent vingt-cinq mille sept cent vingt-neuf (125.729) parts de Classe B, représentant ensemble vingt-trois virgule trente et un pourcent (23,31%) du capital de P&F Management II B.V., une société constituée et existant sous les lois des Pays-Bas, enregistrée auprès du Registre du Commerce de La Haye sous le numéro 281 05 752 avec siège à NL-2371 GV Roelofarendveen, De Lasso 14, Pays-Bas, évalué à deux millions cinq cent mille six cent dix Euros et vingt-cinq Cents (EUR 2.500.610,25) conformément au certificat annexé; deux millions quatre cent quatre-vingt-quinze mille Euros (EUR 2.495.000,-) représentant le montant du capital et cinq mille six cent dix Euros et vingt-cinq Cents (EUR 5.610,25) représentant une prime d'émission à affecter à un compte prime d'émission.

Le certificat mentionné ci-dessus, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

Monsieur Philippe Marcel VARNIER, prénommé, agissant par son mandataire prémonstré, déclare que l'Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de son Apport à la société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de son Apport à la société.

Monsieur Philippe Marcel VARNIER reconnaît ensemble avec la société qu'ils accompliront toutes les formalités concernant le transfert valable de l'Apport à la société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de deux mille sept cent cinquante Euros.

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la société, les associés, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

La personne suivante est nommée comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée:

- Monsieur Philippe Marcel VARNIER, administrateur de sociétés, né le 12 février 1956 à Paris (France), demeurant à F-75016 Paris (France), 7, Hameau de Boulainvilliers.

Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de catégorie B pour une durée indéterminée:

- Madame Mounira MEZIADI, administrateur de sociétés, née le 12 novembre 1979 à Thionville (France), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

- Madame Virginie DOHOGNE, administrateur de sociétés, née le 15 juin 1975 à Verviers (Belgique), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Deuxième résolution

Le siège social est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande des comparants, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes comparants et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu au notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 décembre 2011. Relation GRE/2011/4635. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME

Junglinster, le 27 janvier 2012.

Référence de publication: 2012014213/398.

(120016656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2012.

Artelec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4959 Bascharage, 24, Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 148.362.

L'an deux mille douze.

Le treize janvier.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Artelec S.A., avec siège social à L-4684 Differdange, 3, rue Batty Weber, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 148.362,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 1^{er} octobre 2009, publié au Mémorial C numéro 2042 du 17 octobre 2009.

La séance est ouverte à 10 heures sous la présidence de Monsieur Eric FIDANZA, électricien, demeurant à F-54440 Herserange, 16B, rue du Vauzé,

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Stéphane RODA, électricien, demeurant à F-57390 Audun-le-Tiche, 190, rue Saint François

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Jeff STRAINCHAMPS, électricien, demeurant à L-3522 Dudelange, 50, rue Emile Mayrisch,

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- que les convocations contenant l'ordre du jour de la présente assemblée ont été envoyées aux actionnaires par lettre recommandée le 04 janvier 2012,

2.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que sur les NEUF CENTS (900) ACTIONS d'une valeur nominale de TRENTE-CINQ EUROS (€ 35,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de TRENTE-ET-UN MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 31.500,-), NEUF CENTS (900) actions sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

a) Transfert du siège social de son adresse actuelle L-4684 Differdange, 3, rue Batty Weber à L-4959 Bascharage, 24, Op Zaemer.

b) Modification afférente de l'article 1, 2^{ème} alinéa des statuts.

c) Divers

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle L-4684 Differdange, 3, rue Batty Weber à L-4959 Bascharage, 24, Op Zaemer.

Suite à cette décision, l'assemblée décide de modifier l'article un (1), 2^{ème} alinéa des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er} . 2^{ème} alinéa. "Le siège social est établi à Bascharage."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Fidanza, Roda, Strainchamps, Kessler,
Enregistré à ESCH/ALZETTE Actes Civils, le 20 janvier 2012. Relation: EAC/2012/954. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012017695/52.

(120021970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2012.

Pasedrine, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1224 Luxembourg, 23, rue Ludwig van Beethoven.

R.C.S. Luxembourg E 2.498.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le vingt-trois janvier,
par-devant Maître Joëlle Baden, notaire demeurant à Luxembourg,

a comparu

1. Madame Edmée Mersch, demeurant à L-1224 Luxembourg, 23, rue Ludwig van Beethoven,
2. Madame Pascale Flammang, demeurant à L-2310 Luxembourg, 76, avenue Pasteur.
3. Madame Carine Flammang, demeurant à L-5332 Moutfort, 10, rue de la Source.

Les comparantes sub 2. et 3. sont ici représentées par Madame Edmée Mersch, prénommée,
en vertu de deux procurations sous seing privé données à Luxembourg, le 30 décembre 2011, qui resteront annexées aux présent acte.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter qu'ils sont seuls associés de la société civile immobilière familiale «PASEDRINE», ayant son siège à L-1224 Luxembourg, 23, rue Ludwig van Beethoven, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro E2498, constituée suivant acte notarié du 18 janvier 1989 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés numéro 144 du 25 mai 1989.

Le capital social de cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000) est représenté par cinq cents (500) parts de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000) chacune, dont quatre cent (400) parts ont été souscrites par Madame Edmée Mersch, cinquante (50) parts ont été souscrites par Madame Pascale Flammang et cinquante (50) parts par Madame Carine Flammang.

La société n'est pas propriétaire d'un immeuble.

Les comparants agissant en leur qualité de seuls associés de la société civile immobilière «PASEDRINE» ont décidé de dissoudre cette société avec effet immédiat.

Les frais de l'acte sont à charge des comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte. Signé: E. MERSCH et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 janvier 2012. LAC / 2012 / 3694. Reçu soixante quinze euros € 75,

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 7 février 2012.

Référence de publication: 2012018468/36.

(120022655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

P&P Group S. à r .l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7572 Mersch, 14, rue de la Piscine.

R.C.S. Luxembourg B 166.622.

—
STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-trois janvier,

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaissent :

1) Monsieur Paul Alexandre FERREIRA, né à Luxembourg, le 21 avril 1978, demeurant à L-7254 Bereldange, 23 rue de Steinsel,

2) Madame Sandra Carla VOLZA MACHADO RODRIGUES, née à Viseu (Portugal), le 5 juin 1977, demeurant à L-2521 Luxembourg, 32 rue Demy Schlechter,

Représentée aux présentes par Monsieur Pasquale Volza, en vertu d'une procuration sous seing privé.

3) Monsieur Pasquale VOLZA, né à Luxembourg, le 25 août 1980 demeurant à L-2521 Luxembourg, 32 rue Demy Schlechter,

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels fondateurs ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, la Société peut adopter une autre forme et le fait qu'elle ne comporte le cas échéant qu'un seul associé n'occasionnera en aucun cas sa dissolution.

Art. 2. La dénomination de la société sera "P&P Group S. à r.l."

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un établissement de restauration, bar, avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques.

Elle pourra accomplir tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, tous actes, toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social et permettant d'en faciliter la réalisation.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des Associés statuant à la majorité qualifiée prescrite à l'article 15 ci-après.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des associés statuant à la majorité qualifiée prescrite à l'article 15 ci-après.

Pendant un délai de trois mois, les parts sociales du défunt peuvent être acquises, soit par les associés, soit par un tiers agréé par eux(dont l'héritier), soit par la société elle-même.

Le prix de rachat des parts sociales se calcule par les soins de la gérance sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

S'il n'a pas été distribué de bénéfice, ou s'il n'intervient pas d'accord sur l'application des bases de rachat indiquées par l'alinéa précédent, le prix sera fixé, en cas de désaccord, par les tribunaux.

L'exercice des droits afférents aux parts sociales du défunt est suspendu jusqu'à ce que le transfert de ces droits soit opposable à la société.

Capital - Parts Sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à € 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales de € 10,- (dix euros) chacune.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné par décision de l'Assemblée Générale des Associés statuant à la majorité qualifiée prescrite à l'article 15 ci-après.

Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou un acte sous seing privé.

Lorsque la société comporte plus d'un associé, les cessions ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, dont obligatoirement au moins un gérant technique dûment autorisé par le Ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement à exercer les activités décrites dans l'objet social.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Chaque gérant technique aura individuellement et sous sa seule signature les pleins pouvoirs pour engager la Société pour tous actes, dans les limites fixées par son objet social ou par la loi.

Si un gérant administratif est nommé, il ne pourra engager la Société qu'à concurrence de € 1.250,- (mille deux cent cinquante euros).

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. En cas de gérance unique, les décisions du gérant seront consignées par écrit, déposées et publiées s'il échet, et conservées au siège.

S'ils sont plusieurs, les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou courrier électronique un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des Associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales ordinaires ou extraordinaires. Les associés se réuniront en assemblée générale ordinaire au moins une fois par an, sur convocation de la gérance, aux fins notamment de délibérer et statuer sur l'affectation des résultats de l'exercice.

Art. 15. Pour toutes assemblées générales, tant ordinaires qu'extraordinaires, les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises comme suit:

- quorum de présence: devront être présents ou représentés les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettres recommandées (pour se tenir endéans le mois).

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées quelle que soit la portion du capital représenté.

- quorum de vote: les décisions seront prises à la majorité des trois-quarts des voix admises au vote.

Toutefois, les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la société.

En outre, dans aucun cas la majorité ne peut obliger un des associés à augmenter sa part sociale.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription - Libération

Les 1.250 parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites comme suit:

1) Paul Ferreira:	625 parts sociales
2) Sandra Volza Machado Rodrigues:	375 parts sociales
3) Pasquale Volza:	250 parts sociales
Total	1.250 parts sociales

et été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de €12.500,-(douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille Euros

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, les fondateurs précités ont pris les résolutions suivantes:

Dispositions transitoires

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2012.

Nominations

Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée avec pouvoir individuel et obligatoire de signature:

Monsieur Pasquale Volza, prénommé.

Adresse du siège social

Le siège social de la Société est établi à L-7572 Mersch, 14, rue de la Piscine.

Autorisation de commerce

Le notaire soussigné a informé le comparant qu'avant l'exercice de toute activité commerciale ou toute modification de l'objet social relative à une activité commerciale, ou bien dans l'éventualité où la société serait soumise à une loi particulière en rapport avec son activité, celui-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant; et/ou s'acquitter de toutes autres formalités aux fins de rendre effective son activité partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: P. VOLZA, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 25 janvier 2012. Relation: LAC/2012/3921. Reçu soixante-quinze Euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 27 janvier 2012.

Référence de publication: 2012017440/181.

(120020733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2012.

CCT Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 138.289.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2012.

Référence de publication: 2012017746/10.

(120021846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2012.

Chelsey Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 1, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 106.483.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2012.

Référence de publication: 2012017752/10.

(120021962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2012.

Arlon Income Venture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 121.900,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.372.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique de la Société prise en date du 20 décembre 2011 que M. Damien Pierre DEMONCHY a démissionné de son mandat d'Administrateur de la Société en date du 2 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Pour ARLON INCOME VENTURE S.A R.L

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012018160/16.

(120022305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

LUKSS I Herd S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 166.572.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fourth of January.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

LUKSS I Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under number B 155 144, having its registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

here represented by Mrs Cathy Blondel, legal counsel, residing in ' Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 18 January 2012.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name LUKSS I Herd S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of those companies is the acquisition of real estate properties for investment, leasing, management, promotion, development, and eventual sale, and the holding of debt and equity interests in real estate related investments.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans (including, without limiting the generality of the foregoing, by way of sub-participation in any loan) or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company as well as any other companies or third parties.

The Company may borrow in any form and may issue any kind of notes, bonds and debentures and generally issue any debt, equity and/or hybrid securities in accordance with Luxembourg law.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand-Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, of the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred pound sterling (GBP 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one pound sterling (GBP 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 6. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 7. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 8. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 10. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by individual signature of any manager.

Art. 11. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers. There shall not be a majority of United Kingdom resident managers on the board at any time and the chairman shall not be a United Kingdom resident.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting, in each case, outside the United Kingdom. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by cable, telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another, although such means of communication shall not be valid if instituted from the United Kingdom. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers, provided the managers present do not constitute a majority of managers residing in the United Kingdom. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers, other than where a majority of those signing are resident in the United Kingdom. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 13. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 14. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 15. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 16. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 17. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 19. The Company's year commences on 1 January, and ends on 31 December.

Art. 20. Each year on 31 December, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 23. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by LUKSS I Holdings S.a r.l., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred pound sterling (GBP 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2012.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro.

General meeting of partners

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 41, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg

2. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Christophe Printz, Finance and Administration Manager, born on 14 June 1977 in Arlon, Belgium, residing at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

- Mrs. Virginie Vely, Associate Director, born on 7 November 1976 in Woippy, France, residing at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

- Mrs. Beverley Shadbolt, Associate Director, born on 18 July 1980 in Leeds, United Kingdom, residing at 29 rue de Berri, F-75008 Paris, France.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by name, civil status and residence, the said proxyholder of the person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-quatre janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu:

LUKSS I Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155 144, ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

représentée par Madame Cathy Blondel, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 18 janvier 2012.

La procuration signée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination LUKSS I Herd S.à r.l. (ci-après "la Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations, pouvant prendre la forme de prises de participations directes ou indirectes dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'objet principal desquelles étant l'acquisition de propriétés immobilières dans un but d'investissement, de leasing, de gestion, de promotion, de développement et finalement de vente, ainsi que la détention de dettes ou participations en relation avec des investissements immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers en vue de garantir ses obligations ou celles de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts (y inclus, sans limitation, par participation à un prêt (sub-participation agreement)) ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi qu'à d'autres sociétés ou à des tiers.

La Société peut emprunter sous toute forme et émettre des titres obligataires, des obligations garanties, des lettres de change ainsi que généralement toute sorte de titres de participation, d'obligations et/ou d'obligations hybrides conformément au droit luxembourgeois.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, s'il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents livres sterling (12.500,- GBP) représentée par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur d'une livre sterling (1,- GBP) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 7. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Tout transfert entre vifs à un nouvel associé n'est possible qu'avec l'agrément donné par les autres associés avec une majorité de trois-quarts du capital social au moins.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 10. a Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être des associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant, ou s'il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toute circonstance et pour faire autoriser tous actes et opérations relatifs à son objet. Les gérants sont nommés par l'associé unique, ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, laquelle déterminera la durée de leur mandat. Ils peuvent être révoqués librement à tout moment par l'associé unique, ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature de son gérant unique, ou, s'il y en a plusieurs, par la signature individuelle d'un gérant.

Art. 11. S'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance, lequel peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut également choisir un secrétaire, qui ne doit pas être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance. A aucun moment il ne pourra y avoir une majorité de résidents du Royaume-Uni au conseil de gérance, et le président ne saurait être un résident du Royaume-Uni.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, dans tous les cas en dehors du Royaume-Uni. Les réunions du conseil de gérance auront lieu au siège social de la Société, à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Une convocation ne sera pas requise si tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés dans une réunion d'un conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre mutuellement. De tels moyens de communication ne seront cependant pas valables, s'ils sont mis en œuvre à partir du Royaume-Uni. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance, à condition que parmi les gérants présents, il n'y ait pas une majorité de gérants demeurant au Royaume-Uni. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie de circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen

de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 12. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants, à condition qu'une majorité des signataires ne demeure pas au Royaume-Uni. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants, ou par toute autre personne dûment mandatée par le conseil de gérance à cette fin.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable préparé par le gérant ou par le conseil de gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Sous réserve d'une majorité plus importante prévue dans les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société que moyennant une décision unanime. Pour toute autre modification statutaire, l'approbation d'une majorité des associés représentant au moins les trois quart du capital social est requise.

Art. 18. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 20. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Sauf décision contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Libération

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par LUKSS I Holdings S.à r.l., prénommée.

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500.-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de constitution de la Société et finira le 31 décembre 2012.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à mille cinq cents euros.

Assemblée générale des associés

La personne mentionnée ci-dessus, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, a aussitôt pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi au 41, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Christophe Printz, directeur administratif et financier, né le 14 juin 1977 à Arlon, Belgique, demeurant au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.
 - Madame Virginie Vely, directrice adjointe, née le 7 novembre 1976 à Woippy, France, demeurant au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.
 - Madame Beverley Shadbolt, directrice adjointe, née le 18 juillet 1980 à Leeds, Royaume-Uni, demeurant au 29, rue de Berri, F-75008 Paris, France.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire du comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. BLONDEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 26 janvier 2012. Relation: EAC/2012/1225. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012015509/342.

(120018185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Continental Investment Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 161.861.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2012017759/11.

(120022227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2012.

Dimi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 128.575.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

Danelli Barbara.

Référence de publication: 2012017766/10.

(120021976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2012.

Distribution et Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 68.724.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Danelli Barbara.

Référence de publication: 2012017767/10.

(120022011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2012.

John Deere Funding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 101.958.

Messieurs Rolf ZELMER et Jeffrey A. TRAHAN ont démissionné de leurs fonctions d'administrateurs de John Deere Funding S.A. (la "Société") avec effet au 13 décembre 2011.

Par décision en date du 13 décembre 2011, Messieurs Scott A. Cline, avec adresse professionnelle au 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et James W. ROBINSON, avec adresse professionnelle au One John Deere Place, 61265 Moline, Illinois USA ont été désignés Administrateurs de la Société avec effet au 13 décembre 2011. Leurs mandats prendront fin à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Monsieur Thomas SPITZFADEN a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet au 17 janvier 2012.

Par décision en date du 17 janvier 2012, Monsieur Jeffrey A. TRAHAN, avec adresse professionnelle au One John Deere Place, 61265 Moline, Illinois USA a été désigné Administrateur de la Société avec effet au 17 janvier 2012.

Son mandat prendra fin à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2012.

JOHN DEERE FUNDING S.A.

Nils C. JAEGER / Katrin WATKINS

Director / Director

Référence de publication: 2012018957/23.

(120023522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

Dorel Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 199.563.635,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 152.110.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2012.

Référence de publication: 2012017768/11.

(120021994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2012.

DIMEX Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8366 Hagen, 3, rue Randlingen.
R.C.S. Luxembourg B 103.349.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Danelli Barbara.

Référence de publication: 2012017770/10.

(120021977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2012.

Dinamika, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 44.842.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2012017771/11.

(120022191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2012.

Districal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 23.913.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Districal S.A.
Signature

Référence de publication: 2012017772/11.

(120021633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2012.

Elena Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 116.640.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STRATEGO TRUST S.A.
Domiciliaire

Référence de publication: 2012017799/11.

(120021899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2012.

KPI Investment Property 54 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 124.402.

In the year two thousand and eleven, on the twelfth day of December.

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BGP Investment S.à r.l., a private limited liability company with registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 97795, holder of two hundred fifty (250) shares in the Company, hereby represented by Mr. Max Mayer, residing professionally at 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal on 09 December 2011.

Such proxy after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearing party is the sole shareholder of KPI Investment Property 54 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under the number B 124402, incorporated pursuant to a deed of Maître André Jean Joseph SCHWACHTGEN, notary residing in Luxembourg, on February 06th 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 666 on April 20th 2007 (the "Company");

II. That the 250 (two hundred fifty) shares of the Company having a par value of EUR 50,-(fifty euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

III. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of Convening notices
2. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation
3. Appointment of one Liquidator and determination of his powers
4. Miscellaneous

IV. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the partner represented considers it as duly convened and declares having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to him in advance.

Second resolution

The shareholder decides to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (the "Liquidation")

Third resolution

The shareholder appoints Mr. Mark DUNSTAN, born on February 11th 1962 in Melbourne, Australia, professionally residing at 6, rue Jean Monnet in L-2180 Luxembourg to assume the role of liquidator of the Company (the "Liquidator").

The Liquidator shall have the broadest powers as set out in articles 144 and following of the co-ordinated law on commercial companies of 10 August 1915 (the "Law"). He can also accomplish all deeds foreseen in article 145 of the Law without the prior authorisation of the shareholders' meeting in the cases where it is required.

The liquidator is dispensed from keeping an inventory and can refer to the accounts of the Company.

He can, under his own responsibility, and for special and defined operations delegate to one or several proxy parts of his powers which he will define and for the duration fixed by him.

The shareholder further resolves to empower and authorize the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholder of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

When the liquidation is complete, the Liquidator shall make a report to the general meeting of the shareholder, in accordance with article 151 of the Law.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Expenses

All the expenses and remunerations which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 950.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Junglinster, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le douze décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

BGP Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeoise, ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 97795, propriétaire de 250 (deux cent cinquante) parts sociales de la Société, ici représentée par Mr. Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 09 décembre 2011.

Le dite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom du partie comparante et par le notaire instrumentant, demeurent annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'associé, représenté tel que décrit ci-dessus, à requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Le représenté est l'associé unique de KPI Investment Property 54 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 124402, constituée suivant un acte du Maître André Jean Joseph SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg en date du 06 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 666 en date du 20 avril 2007 («la Société»)

II. que les 250 (deux cent cinquante) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 50,-(cinquante euros) chacune, représentant l'entière du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'agenda reproduit ci-dessus;

III. L'associé tel que représenté déclarent avoir parfaite connaissance des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du Jour:

1. Renonciation aux formalités de convocation
2. Dissolution de la Société et décision de mise en liquidation volontaire de la Société;
3. Nomination d'un liquidateur de la Société et définition de ses responsabilités

4. Divers

IV. L'assemblée a ensuite pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'entièreté du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'associé représenté se considérant dûment convoqué et déclare avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué en avance.

Deuxième résolution:

L'Assemblée décide la dissolution de la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (la «Liquidation»)

Troisième résolution:

L'associé décide de nommer Monsieur Mark DUNSTAN, né le 11 février 1962 à Melbourne, Australie, demeurant professionnellement à 6, rue Jean Monnet, L2180 Luxembourg, d'assumer le rôle du liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi"). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

L'Assemblée décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion à verser des acomptes sur le boni de liquidation, à l'associé de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Lorsque la Liquidation sera terminée, le Liquidateur prépare un rapport à l'assemblée générale conformément à l'article 151 de la Loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de 950,-EUR.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Max Mayer, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 décembre 2011. Relation GRE/2011/4553. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 6 février 2012.

Référence de publication: 2012016048/124.

(120019201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

Broadleaf (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 142.364.

Par résolutions prises en date du 13 janvier 2012, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Alain Koch, avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, de son mandat de gérant de classe B avec effet immédiat

2. acceptation de la démission de James Macdonald, avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, de son mandat de gérant de classe B avec effet immédiat

3. nomination de René Beltjens, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de classe B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

4. nomination de Laurent Ricci, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de classe B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 janvier 2012.

Référence de publication: 2012018179/19.

(120022777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

TE Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.020,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 155.481.

In the year two thousand and twelve on the nineteenth day of January.

Before us Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of TE Capital S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organized under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 155.481 and with a share capital of USD 100,020 attended by its shareholders. The Company has been incorporated by a deed of Me Kessler, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on August 19, 2010, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations on October 27, 2010 under number 2297. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg dated December 22, 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

TE Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organized under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, having a share capital of USD 9,187,478,234.85 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149.867 (TEHS); and

TLM Finance Corp., a private corporation incorporated under the laws of Alberta, having its registered office at Suite 2000, 888 – 3rd Street S.W., Calgary AB T2P 5C5, Canada with company number 2015027408 (TLM)

Both hereby represented by Annick Braquet, with professional address at L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, by virtue of two powers of attorney, given under private seal, (TEHS and TLM, together the Shareholders and each a Shareholder)

Said powers of attorney, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record the following:

I. That (i) one thousand (1,000) shares of the Company, with a par value of twenty United States Dollars (USD 20.-) each; and (ii) four thousand and one (4,001) preferred equity share certificates with a par value of twenty United States Dollars (USD 20.-) each are duly represented at this meeting which is consequently properly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Amendment to Article 3 of the Articles by inserting the following as a new Article 3.4:

“ **3.4.** The Company may manage assets of companies belonging to the same group as the company (the Group). It may implement, maintain and manage a cash management and/or cash pooling system pursuant to which Group companies (including the Company) combine their credit and debit positions in various accounts and to enter into any contracts, undertakings or transactions and make payments and investments of any kind as it deems necessary or appropriate for such cash management and/or cash pooling activities.”

and the renaming of the existing Article 3.4 as 3.5.; and

2. Miscellaneous.

III. That the Shareholders have taken the following resolution:

Sole resolution

The Shareholders decide to amend Article 3 of the Articles by inserting a new Article 3.4. Therefore, Article 3 shall read as follows:

“ **Art. 3. Corporate object.**

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds,

debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any

public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may manage assets of companies belonging to the same group as the company (the Group). It may implement, maintain and manage a cash management and/or cash pooling system pursuant to which Group companies (including the Company) combine their credit and debit positions in various accounts and to enter into any contracts, undertakings or transactions and make payments and investments of any kind as it deems necessary or appropriate for such cash management and/or cash pooling activities.

3.5. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.”

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,500.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le dix-neuvième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de TE Capital S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.481 et disposant d'un capital social de USD 100.020 (la Société), à laquelle ont participé les associés de la Société. La Société a été constituée le 19 août 2010 suivant un acte de Maître Kessler, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 27 octobre 2010 sous le numéro 2297. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés suivant un acte reçu par Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 22 décembre 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Ont comparu:

TE Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 74, rue de Merl, L2146 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.867 ayant un capital social de USD 9.187.478.234,85 (TEHS), et

TLM Finance Corp., une société constituée selon les lois de l'Alberta, dont le siège social est établi à Suite 2000, 888 – 3rd Street S.W., Calgary AB T2P 5C5, Canada, immatriculée sous le numéro 2015027408 (TLM),

Les deux représentées par Annick Braquet, résidant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, en vertu de deux procurations données sous seing privé;

(TEHS et TLM sont ensemble les Associés et chacun étant un Associé)

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les Associés ont prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que (i) mille (1.000) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20-) chacune, et (ii) quatre mille un (4.001) certificats de parts sociales privilégiées d'une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20) chacun sont dûment représentés à la présente assemblée qui de ce fait est valablement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour, ci-après reproduit;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Modification de l'Article 3 des Statuts par l'insertion du paragraphe suivant comme nouvel Article 3.4:

« **3.4.** La Société peut gérer les actifs de sociétés appartenant au même groupe que la Société (le Groupe). Elle peut mettre en oeuvre, maintenir ou gérer un système de gestion de la trésorerie et/ou un système de gestion centralisée de la trésorerie suivant lequel les sociétés du Groupe (en ce compris la Société) regroupent leurs positions de crédit et de débit dans divers comptes, et conclure des contrats, prendre des engagements ou réaliser des transactions et faire des paiements et des investissements de toutes sortes tel que jugés nécessaires ou appropriés pour de telles activités de gestion de la trésorerie et/ou de gestion centralisée de la trésorerie.»

et redénomination de l'actuel Article 3.4 en Article 3.5; et

2. Divers.

III. Que les Associés ont pris la résolution suivante:

Résolution unique

Les Associés décident de modifier l'Article 3 des Statuts en insérant un nouvel Article 3.4. Dès lors, l'Article 3 aura la teneur suivante:

« **Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut gérer les actifs de sociétés appartenant au même groupe que la Société (le Groupe). Elle peut mettre en oeuvre, maintenir ou gérer un système de gestion de la trésorerie et/ou un système de gestion centralisée de la trésorerie suivant lequel les sociétés du Groupe (en ce y compris la Société) regroupent leurs positions de crédit et de débit dans divers comptes, et conclure des contrats, prendre des engagements ou réaliser des transactions et faire des paiements et des investissements de toutes sortes tel que jugés nécessaires ou appropriés pour de telles activités de gestion de la trésorerie et/ou de gestion centralisée de la trésorerie.

3.5. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.»

Aucun autre point ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait du présent acte s'élèvent approximativement à EUR 1.500.-

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, à la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 janvier 2012. Relation: LAC/2012/3600. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

Référence de publication: 2012016940/169.

(120020042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2012.

DO-IT Lab-Offices Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 5A, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 121.870.

Date de clôture des comptes annuels 31/12/2009 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DERENBACH, le 2/02/2012.

FRL SA

Signature

Référence de publication: 2012017773/13.

(120021734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2012.

DO-IT Lab-Offices Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 5A, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 121.870.

Date de clôture des comptes annuels 31/12/2008 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DERENBACH, le 2/02/2012.

FRL SA

Signature

Référence de publication: 2012017774/13.

(120021735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2012.

Domain Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 42.873.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012017775/10.

(120021757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2012.

Orascom Telecom One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 152.802.

Extrait des décisions prises par l'Associé Unique en date du 30 janvier 2012

1. Avec effet au 1^{er} décembre 2011, la société à responsabilité limitée KPMG AUDIT a démissionné de son mandat de commissaire.

2. Avec effet au 1^{er} décembre 2011, la société anonyme ERNST & YOUNG, avec siège social à L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann, R.C.S. Luxembourg B 47771, a été nommée comme Réviseur d'Entreprises Agréée jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Luxembourg, le 6 février 2012.
Pour extrait sincère et conforme
Orascom Telecom One S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2012018447/18.

(120022357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

Domain Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 42.873.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012017776/10.

(120021758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2012.

Domain Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 42.873.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012017777/10.

(120021759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2012.

DP Investment (SPF) S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 79.796.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Danelli Barbara.

Référence de publication: 2012017778/10.

(120022010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2012.

Neogest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 137.547.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 19 décembre 2011

Résolution:

L'assemblée générale ordinaire décide de nommer comme commissaire aux comptes pour l'année 2011 la société VO Consulting Lux SA, RCSL B 61459, dont le siège social est à L-4963 Clemency, 8, rue Haute. Le mandat du commissaire aux comptes prend fin immédiatement après l'assemblée générale qui se tiendra en 2012 et qui statuera sur les comptes de 2011.

Pour extrait conforme
Géraldine Weber
Administrateur délégué

Référence de publication: 2012019033/16.

(120023872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.
